

PV n° 3 de l'Assemblée Communale ordinaire

Mardi 13.12.2022, 20h00 - La Cave - La Cave

L'assemblée communale ordinaire de ce jour a été convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 42 du 24 novembre 2022, par affichage public et par convocation personnelle pour ce mardi 13 décembre 2022, 20h, à la Cave, avec à l'ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 5 juillet 2022
2. Procéder à l'élection des membres des commissions communales permanentes 2023 - 2027 :
 - a. Commission des finances : 4 membres
 - b. Commission des travaux publics / eaux : 3 membres
 - c. Commission d'urbanisme : 2 membres
 - d. Commission d'estimation : 3 membres
3. Prendre connaissance et approuver les statuts du nouveau cercle scolaire primaire du Haut-Plateau (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne et Soyhières)
4. Discuter et voter le budget 2023, les taxes communales ainsi que la quotité d'impôt
5. Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2004 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique
6. Informations au sujet de la nouvelle LGEaux
7. Divers
8. Fin de législature et remerciements.

Présidence : Daniel Joray, président des assemblées.

Secrétariat : Luca Haering, secrétaire communal et Romain Jemmely, caissier communal.
(Les membres du secrétariat n'ont pas le droit de vote car pas habitant de Soyhières.)

Scrutateurs : M. Jacques Schaller et M. Mathieu Ramseyer

Electrices et électeurs inscrits : 331.

Electrices et électeurs présents : 27

Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, le président Daniel Joray ouvre cette assemblée communale légalement constituée.

Tractandum 1 : Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 5 juillet 2022.

Aucune demande de modification n'étant parvenue durant les délais légaux, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 5 juillet 2022 est ratifié.

Tractandum 2 : Procéder à l'élection des membres des commissions communales permanentes 2023-2027.

Daniel Joray donne la parole à une personne qui avait une remarque à formuler concernant les élections des membres des commissions.

Une personne informe que, selon lui, en vertu de l'article 8 al. 2 du règlement sur les élections communales, les élections des membres des commissions communales sont de la compétence du Conseil communal et pas de l'Assemblée.

Daniel Joray l'informe qu'il se base sur le règlement d'organisation de la Commune de Soyhières et c'est ce règlement qui gère les élections des membres des commissions communales.

Daniella Morel explique que l'art. 8 al. 2 du règlement sur les élections communales précise que le Conseil communal peut nommer les membres des commissions dans le cadre de ses

compétences comme la commission d'école, mais que les membres des commissions ci-dessous doivent être nommés à l'Assemblée.

Aux vues de ces déclarations, le Président rejette la demande de cette personne de retirer ce point de l'ordre du jour et invite les membres de l'assemblée à l'élection des commissions :

La liste des candidatures pour chaque commission communale est présentée :

Commission de l'urbanisme			
Nom	Prénom	Date de naissance	Profession
Widmer	Pierre-André	04.12.1958	Pré-retraité
Burri	Sophie	24.04.1997	Dessinatrice en bâtiment
Clory	Olivier	25.09.1971	Commissaire adjoint - police judiciaire
Commission des bâtiments, travaux publics et des eaux			
Nom	Prénom	Date de naissance	Profession
Widmer	Pierre-André	04.12.1958	Pré-retraité
Henz	Jérémy	04.01.1996	-
Noguès	Raphaël	13.01.1980	-
Mertenat	Raymond	26.04.1947	Retraité
Joray	Daniel	15.03.1965	Conseillé clientèle CFF
Commission d'estimation			
Nom	Prénom	Date de naissance	Profession
Mertenat	Raymond	26.04.1947	Retraité
Chapatte	François	31.05.1972	Mécanicien sur machine
Ramseyer	Christian	22.09.1961	Serrurier
Commission des finances			
Nom	Prénom	Date de naissance	Profession
Beuret	Adrien	21.01.1988	Employé de banque
Ceppi	Philippe	04.06.1956	Retraité
Schaller	Jacques	02.10.1957	Retraité
Morel	Pierre	24.05.1956	Retraité

Commission des finances (4 membres à élire) :

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature en assemblée.

M. Adrien Beuret, M. Philippe Ceppi, M. Jacques Schaller et M. Pierre Morel sont nommés tacitement.

Commission des travaux publics et des eaux (3 membres à élire) :

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature en assemblée. Etant donné qu'il y a 5 candidats pour 3 places, il faut donc passer au vote. Les résultats sont les suivants :

27 bulletins distribués – 1 blanc – 0 nul - 26 valables .

M. Daniel Joray - 21 voix

M. Jérémy Henz - 20 voix

M. Raphaël Noguès – 12 voix

M. Pierre-André Widmer – 12 voix

M. Raymond Mertenat – 11 voix

Etant donné qu'il y a égalité pour la troisième place, un deuxième tour est effectué pour définir la 3^{ème} personne élue. Les résultats sont les suivants :

27 bulletins distribués — 1 blanc – 0 nul - 26 valables.

M. Raphaël Noguès – 9 voix

M. Pierre-André Widmer – 9 voix

M. Raymond Mertenat – 8 voix

Etant donné qu'il y a encore égalité et que personne ne retire sa candidature, après 2 tours, le Président des Assemblées effectue un tirage au sort, selon règlement. Résultat :

M. Raphaël Noguès est élu lors du tirage au sort.

M. Daniel Joray, M. Jérémie Henz et M. Raphaël Noguès sont nommés.

Commission de l'urbanisme (2 membres à élire) :

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature en assemblée. Etant donné qu'il y a 3 candidats pour 2 places, il faut donc passer au vote. Les résultats sont les suivants :

27 bulletins distribués – 1 blanc – 0 nul - 26 valables.

Mme Sophie Burri – 20 voix

M. Pierre-André Widmer – 16 voix

M. Olivier Clory – 14 voix

Mme Sophie Burri et M. Pierre-André Widmer sont nommés.

Commission d'estimation (3 membres à élire) :

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature en assemblée.

M. Raymond Mertenat, M. François Chapatte et M. Christian Ramseyer sont nommés tacitement.

M. Daniel Joray félicite les personnes élues et les remercie pour l'intérêt porté pour les commissions communales.

Tractandum 3 : Prendre connaissance et approuver les statuts du nouveau cercle scolaire primaire du Haut-Plateau. (Ederswiler, Mettembert, Movelier, Pleigne et Soyhières)

Rapporteur : Mme Daniella Morel.

Entrée en matière : Daniella Morel indique que la commission du regroupement scolaire a mis en place les statuts du nouveau cercle scolaire primaire du Haut-Plateau. Il est informé qu'il y a eu une perte de temps conséquente notamment à cause de l'art. 11 desdits statuts qui a posé un problème avec le service de l'enseignement (SEN). Elle informe également que les statuts ont été modifiés depuis leur dépôt public à la suite des discussions avec le SEN concernant cet art. 11.

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

Mme Anne Deschamps, membre de la commission de regroupement du cercle scolaire, passe à la présentation des statuts et explique qu'ils ont été établis sur la base du Canton, chaque article est passé en revue et expliqué précisément. Elle informe que la nouvelle version de l'art. 11 garanti le droit à des leçons d'allemand supplémentaires pour les écoliers d'Ederswiler. Les statuts ont déjà été approuvés dans les communes de Movelier, Pleigne et Mettembert.

Une personne demande, selon l'art. 10, comment sera géré la comptabilité pour la facturation des personnes qui vont effectuer l'entretien.

Mme Daniella Morel répond qu'il y aura une discussion entre les Communes et que ce point sera réglé ultérieurement dans un règlement.

Une personne demande pourquoi le document n'a pas été rédigé dans un langage épïcène. Elle ajoute qu'une directive cantonale stipule que tous les textes doivent être rédigés en langage épïcène.

Mme Daniella Morel répond que le texte ne pouvait pas subir de modifications multiples car il fallait garder un maximum la base des statuts types du Canton.

Etant donné qu'il n'y a plus de remarques ou de questions, M. Daniel Joray passe aux votes.

Les statuts du nouveau cercle scolaire primaire du Haut-Plateau sont acceptés avec 24 voix.

Tractandum 4 : Discuter et voter le budget 2023, les taxes communales ainsi que la quotité d'impôt.

Rapporteur : M. Philippe Ceppi.

Entrée en matière : M. Philippe Ceppi indique que le budget de fonctionnement 2023 de la commune de Soyhières se solde par un excédent de charge du compte global de CHF 129'435.00, que le montant total des investissements se monte à CHF 95'500.00 et que le budget a été approuvé par la Commission des finances le 16 novembre 2022.

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

La présentation se déroulera de la manière suivante :

Les montants de la quotité d'impôts et des taxes communales seront exposés. Ensuite le budget de fonctionnement sera abordé. Les totaux de chaque fonction ainsi que les comptes ayant une différence de montant significative entre les comptes 2021 et les budgets 2022 et 2023 seront également présentés. Les questions éventuelles pourront être posées au terme de chaque fonction. Pour terminer, le résumé des investissements prévus sera exposé.

Le Conseil communal et la Commission des finances proposent d'accepter les budgets tels qu'ils seront présentés.

M. Philippe Ceppi précise que tous les calculs ont été effectués avec une quotité d'impôts à 2.15 et donne ensuite la parole à M. Romain Jemmely, caissier communal, pour la présentation.

M. Jemmely présente les taxes communales :

Taxes communales :

Quotité d'impôts	2.15	
Taxe immobilière	1.20	‰
Frais de cadastre	+ 0.30	‰
Taxe des chiens	Fr. 70.00	
Taxe de base pour l'eau	Fr. 90.00	par appartement
Location du compteur	Fr. 20.00	
Eau pour livraison sur le territoire communal	Fr. 1.80	par m ³
Taxe d'épuration	Fr. + 1.40	par m ³
Eau pour livraison hors du territoire communal	Fr. 2.70	par m ³
Taxe d'épuration	Fr. + 1.40	par m ³
Taxe des chemins	Fr. 16.00	par ha

Taxe pour les ordures ménagères :

Personnes physiques : (dès 18 ans)	ménage à 1 personne	Fr. 80.00
	ménage à 2 personnes	Fr. 130.00
	ménage à 3 personnes	Fr. 175.00
	ménage à 4 personnes et plus	Fr. 210.00
	résidence secondaire	Fr. 140.00
Personnes morales :	appartements de vacances	Fr. 50.00
	magasin d'alimentation	Fr. 400.00
	cafés, bars, restaurants	
	jusqu'à 50 places	Fr. 300.00
	de 51 à 100 places	Fr. 400.00

plus de 100 places	Fr.	500.00
hôtel (+ taxe café)	Fr.	300.00
autres indépendants (salon de coiffure, avocat, médecin, bureau, etc.)	Fr.	150.00
société à but non lucratif	Fr.	150.00
société louant leurs locaux à des tiers	Fr.	200.00
Maison Chappuis – Garderie Ste-Léonie	Fr.	300.00
entreprises individuelles		
jusqu'à 3 employés	Fr.	300.00
de 4 à 10 employés	Fr.	400.00
de 11 à 50 employés	Fr.	500.00

Le budget de fonctionnement se présente ainsi :

Comptes de résultats	Budget 2023		Budget 2022		Exercice 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	247 179.00	10 943.00	274 050.61	21 544.54	310 158.10	23 131.00
Excédent de produits/charges		236 236.00		252 506.07		287 027.10
1 Ordre et sécurité publics - défense	32 904.00	43 800.00	43 598.00	43 480.00	39 456.95	49 323.55
Excédent de produits/charges	10 896.00			118.00	9 866.60	
2 Formation	721 233.00	147 981.00	723 052.60	170 388.10	710 520.50	145 582.25
Excédent de produits/charges		573 252.00		552 664.50		564 938.25
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	54 408.00	19 800.00	79 720.00	35 900.00	85 386.70	29 620.00
Excédent de produits/charges		34 608.00		43 820.00		55 766.70
4 Santé	3 290.00		5 275.00		2 201.35	
Excédent de produits/charges		3 290.00		5 275.00		2 201.35
5 Prévoyance sociale	732 481.00	361 268.00	511 837.15	151 212.00	672 040.71	326 964.50
Excédent de produits/charges		371 213.00		360 825.15		345 076.21
6 Trafic et télécommunication	214 332.00	68 146.00	235 056.70	68 544.26	223 805.95	88 505.55
Excédent de produits/charges		146 186.00		166 512.44		135 300.40
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	243 271.00	207 890.00	234 324.87	211 890.00	286 771.16	237 205.17
Excédent de produits/charges		35 381.00		22 434.87		49 565.99
8 Economie publique	16 000.00	10 400.00	19 700.00	10 400.00	16 999.75	22 159.80
Excédent de produits/charges		5 600.00		9 300.00	5 160.05	
9 Finances et impôts	139 018.00	1 533 888.00	112 960.00	1 526 216.03	228 592.47	1 653 441.82
Excédent de produits/charges	1 394 870.00		1 413 256.03		1 424 849.35	
Totaux	2 404 116.00	2 404 116.00	2 239 574.83	2 239 574.93	2 575 933.64	2 575 933.64
Excédent de produits/charges (-) global		-129 435.00		-198 223.83		-314 421.67
Excédent de produits/charges (-) général		-168 686.00		-245 737.83	-245 737.83	-349 123.21
Excédent de produits/charges (-) FS	39 251.00		47 514.00		34 701.54	

:

Ensuite, M. Jemmely passe à la présentation des différentes fonctions.

Fonction 1 :

Une personne demande dans quel état se trouve l'abri PC actuellement en cas d'utilisation future.

M. Christian Zuber répond que la question avait été formulée en mars dernier au Major Damien Scheder (Adjoint du Commandant de la police cantonale / Chef ORCA JU, chef Protection de la population et de la sécurité) quand la guerre a éclaté en Ukraine. Pour l'heure, aucune mise en conformité particulière des installations n'a été demandée par de la Confédération, les entretiens courants minimum des dispositifs étant suffisants. Il ajoute qu'actuellement, il serait impossible d'accueillir des personnes dans les 24 heures et que la remise en état de l'abri n'a pas été imposée pour le moment.

Une personne indique que M. Christian Zuber a évoqué un décompte de frais de chauffage pour l'abri PC alors que ce bâtiment n'est pas chauffé.

M. Bernard Dessarzin explique qu'effectivement l'abri PC n'est pas chauffé, mais que ce décompte concerne la ventilation.

Fonction 2 :

Une personne explique que la Commune loue des tapis pour le bâtiment de l'école et de la halle de gymnastique et demande pour quelles raisons la Commune n'achète pas des tapis ce qui, selon elle, réduirait les coûts.

Le Président des assemblées indique à cette personne qu'il s'agit de se pencher sur les chiffres présentés au budget et que sa proposition devra être débattue ultérieurement.

Une personne souhaite connaître le montant pour la location des tapis.

M. Christian Zuber répond que le prix de la location s'élève à CHF 1'300.- par année et ajoute que le Conseil communal prend note de cette proposition et qu'une évaluation sera opérée prochainement.

Une personne demande pour quelles raisons les frais d'électricité présentés au budget s'élèvent à CHF 490.- alors que dans le budget précédent, ils s'élevaient à CHF 1'200.-.

M. Romain Jemmely répond qu'il s'est basé sur une moyenne par rapport aux résultats de l'année 2021.

Les fonctions 3, 4 et 5 n'ont pas donné lieu à des remarques.

Fonction 6 :

Une personne demande pour quelles raisons une entreprise a été mandatée pour le déneigement alors que la Commune dispose d'un voyer communal à 100%.

M. Christian Zuber répond que M. Michael Jäggi, voyer communal, n'habite pas encore à 100% à Soyhières et que l'entreprise Mathis est mandatée afin de faciliter la situation.

Les fonctions 7 et 8 n'ont pas donné lieu à des remarques.

Fonction 9 :

Une personne demande la position du Conseil communal par rapport à la situation budgétaire notamment au niveau des excédents de charge de ces dernières années.

M. Philippe Ceppi explique qu'un plan de financement sur 5 ans devra être établi, que le Conseil communal est conscient de la situation préoccupante des finances communales et que les autorités communales vont analyser les finances communales et présenter des propositions.

Une personne demande si un ratio emploi/habitant a été effectué au niveau du personnel administratif et technique.

M. Philippe Ceppi répond qu'effectivement les chiffres ont été calculés mais qu'aucun rapport n'a encore été fait. Une comparaison avec les autres communes doit encore être effectuée, en tenant compte du fait que les besoins en personnels varient d'une commune à l'autre.

Une personne explique que malgré les diminutions des investissements et l'augmentation de la quotité d'impôts, il y a toujours du déficit. Elle demande si des réflexions quant à une éventuelle fusion avec Delémont ont déjà été évoquées.

M. Christian Zuber informe qu'il n'y a pas eu de réflexion à ce sujet, il précise que 62% de la population avait refusé au sein d'une enquête, une éventuelle fusion de la Couronne il y a environ 10 ans.

Une personne demande si des réflexions ont déjà été faites auprès de la population concernant les locaux communaux, notamment la possibilité de louer de manière plus soutenue la halle de gymnastique.

M. Christian Zuber informe qu'actuellement la halle de gymnastique est louée par la HEP-BEJUNE par le biais d'un contrat de CHF 18'000.- par année négocié en juin dernier à la hausse afin de prendre en compte l'augmentation des frais de chauffage. Il ajoute que la halle de gymnastique est occupée à 80% environ et que la commune examine toute autre demande de location éventuelle.

M. Jemmely présente, ensuite, le tableau des investissements.

N°	Investissements	Date approbation	Crédit voté	Réalisé fin 2021		Budget	
				Dépenses	Recettes	2022	2023
1	Etude rempl. du chauffage "La Cave"	A voter	15 000.00				15 000.00
2.1	Avant-projet PGA et réservoir	02.03.2022	20 000.00				20 000.00
2.2	Métrologie de la source de la Doux	02.03.2022	30 000.00				30 000.00
3.1	Révision du plan d'aménagement local	11.05.2021	67 000.00		6 650.45	32 372.70	28 500.00
3.2	Conception CEP	11.05.2021	23 000.00			20 348.85	2 000.00
	Totaux		155 000.00	-	6 650.45	52 721.55	95 500.00

Etant donné qu'il n'y a plus de remarques ou de questions, le président clôt la discussion et passe aux votes. Il est précisé qu'une personne a quitté l'Assemblée pendant le déroulement du point 4 et que le nombre d'ayants-droits est de 26.

La discussion est ouverte, mais n'est pas utilisée

Au vote, l'assemblée communale accepte, à l'unanimité par 26 voix, la quotité d'impôts et les taxes communales. (à l'unanimité étant donnée qu'un/e citoyen/ne a quitté l'assemblée)

Le budget de fonctionnement qui compte un total de charges de CHF 2'404'116.- un total de produits de 2'235'430.30 soit avec un déficit de CHF 168'686.- au compte général, tels que présentés est accepté par 22 voix contre 1

Tractandum 5 : Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2004 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.

Ils sont nés en l'an 2004, 18 ans cette année. Le Conseil communal tient ce soir à féliciter les nouveaux citoyens 2022 qui viennent d'atteindre leur majorité et qui bénéficient de leurs droits politiques. Chaque année, ils sont invités à rejoindre l'assemblée communale afin qu'ils puissent s'imprégner de l'importance des débats qui y sont menés ainsi que des décisions prises. Il s'agit de Madame Viviane Trapp, Monsieur Bastien Prince et Maxime Kohler. Ils sont absents ce soir. Ils recevront une lettre avec une petite attention et les félicitations des Autorités communales.

Tractandum 6 : Informations au sujet de la nouvelle LGEaux.

M. Antoine Joray donne des précisions quant à la nouvelle Loi passée au niveau cantonal pour information.

Il passe à la présentation et donne des précisions sur les choix du Conseil communal.

Eau potable : tarification en tarif échelonné, répartition taxe de base-taxe de consommation 30-70%, taux du maintien de la valeur à 70%, distribution externe +0.10cts et taxe de raccordement à 5% de l'augmentation de la valeur officielle. **Eaux Usées** : tarification en tarif échelonné, répartition taxe de base-taxe de consommation 30-70%, taux du maintien de la valeur à 60% et taxe de raccordement à 15% de l'augmentation de la valeur officielle.

Une personne demande si la taxe unique ne va pas dans les comptes de fonctionnement.

M. Antoine Joray lui répond que non, et que cela ira dans un financement spécial et sera uniquement lié à l'eau.

Tractandum 7 : Divers.

Une personne s'exprime sur le déneigement et le salage par une entreprise externe et affirme que, pour elle, ce n'est pas en bonne idée en prenant l'exemple de l'état des routes critique ce soir.

M. Bernard Dessarzin explique que M. Michael Jäggi, voyer communal s'est occupé du salage et qu'il est actif ce soir. Il explique que l'entreprise Mathis n'interviendra qu'en cas de besoin et non systématiquement.

M. Philippe Ceppi ajoute que l'entreprise Mathis ne sera mandatée que pour les situations où le voyer n'est pas disponible.

Une personne demande pour quelles raisons le clocher n'est plus éclairé.

M. Bernard Dessarzin explique qu'il s'agit d'une ampoule défectueuse et qu'il faudra procéder à son changement.

Une personne demande si une réflexion quant à des économies liées à l'éclairage public a déjà eu lieu.

M. Christian Zuber informe qu'il a été débattu en séance de conseil de réduire encore les éclairages LED, mais que cela n'est pas possible car ils sont reliés à la station de Courrendlin. Il ajoute que certaines lumières situées sur les passages pour piétons sont anciennes, qu'un devis avait été demandé et transmis, mais que les coûts étaient trop onéreux pour insertion au sein du budget 2023. Ce point sera repris pour le budget 2024

M. Bernard Dessarzin explique que pour les bâtiments communaux, des relevés sont effectués par le voyer communal par le biais d'ENERGO et qu'ils sont analysés en permanence.

M. Christian Zuber ajoute que la grande illumination de Noël « Joyeuses fêtes » n'a pas été installée cette année car bien trop gourmande en électricité.

Une personne demande si l'éclairage public ne pourrait pas être coupé à certaines heures.

M. Bernard Dessarzin explique que c'est impossible car l'éclairage public est relié à la route cantonale. Il ajoute que cette situation avait été gérée comme telle lors de la déviation de la route en 1984 et que des coûts importants seraient d'actualité s'il fallait séparer cette liaison.

Sœur Thérèse-Marguerite souhaite informer les ayants-droits concernant l'avenir de la garderie Sainte-Léonie.

Un changement important interviendra en 2023. Un projet de fondation est en cours actuellement. Un budget a été établi sur la base de 20 enfants soit passage de 15 à 20 enfants, des statuts ont été rédigés et sont actuellement passés en revue au service juridique du Canton. La subvention forfaitaire octroyée par le Canton en 2013 de CHF 70'000.- se doit d'être augmentée à CHF 300'000.-. Ce montant consiste à couvrir le déficit de la Garderie Sainte-Léonie et il doit être approuvé par le Gouvernement. A ce jour, aucun retour du Canton n'a été transmis. C'est souci majeur, car si la subvention forfaitaire n'est pas accordée, il sera impossible de lancer la fondation et, sans solution, il n'y aura pas le choix que de fermer la Garderie Sainte-Léonie, selon Sœur Thérèse-Marguerite.

M. Christian Zuber ajoute que la Commune a rencontré le service de l'action sociale à plusieurs reprises en 2022 afin que ces derniers présentent le dossier financier au Gouvernement. Il informe que si la garderie était reprise par le Canton, cela coûtera beaucoup plus cher. Un retour du Canton est attendu dans les semaines à venir.

M. Daniel Joray remercie Sœur Thérèse-Marguerite et espère que ce dossier trouvera son dénouement prochainement.

Tractandum 8 : Fin de législature et remerciements

Au terme de cette législature, trois membres de l'exécutif, le Président des assemblées et notre secrétaire-caissière communale quittent leur fonction. Le Maire adresse ses vifs remerciements à Philippe Ceppi, conseiller communal qui a œuvré pendant deux ans au sein de l'exécutif. Il adresse également ses vifs remerciements à Madame Daniella Morel

pour quatre ans dans sa fonction de conseillère et à Antoine Joray pour 15 mois dans sa fonction de conseiller. Le Président des assemblées, Monsieur Daniel Joray quitte sa fonction après 10 ans de présidence et plus de huit ans de vice-présidence, Le Maire lui adresse également ses vifs remerciements pour avoir géré les assemblées communales tel un expert dans son domaine d'activité. Un présent est remis à ces élus avec les applaudissements de l'assemblée. Le Maire adresse ses meilleurs vœux aux ayants-droits et souhaitent à tous de belles fêtes de fin d'année.

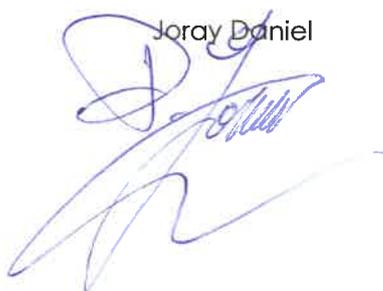
La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour étant épuisé, le président Daniel Joray lève cette assemblée à 23h10. Il remercie les personnes présentes et souhaite de belles fêtes de fin d'année. Un apéro est offert en fin d'assemblée.

La séance est levée à 23h10.

Au nom de l'Assemblée communale de Soyhières

Le Président

Joray Daniel



Le secrétaire

Luca/Haering



